

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Un 31 juillet éclectique sur la Place du Marché **Concours d'amour pour la Fête nationale**

Chargée de l'organisation des festivités du 31 juillet, l'Ecole suisse des sports de neige de Saint-Imier (ESSN) innove. Le traditionnel discours sera précédé d'une animation théâtrale qui promet rires et émotions.



Diplômée en vélo acrobatique, Jessica Arpin est issue de l'Ecole nationale de cirque de Montréal.

Comme chaque année, les communes de Saint-Imier et de Villeret célébreront ensemble la Fête nationale. Elle se déroulera sur la Place du Marché de Saint-Imier dès 18 heures avec animation musicale et de quoi se sustenter.

Pour la première fois, l'événement s'inscrit dans le cadre de la tournée estivale et hors les murs de la Plage (chaux-de-fonnière) des Six Pompes, le « Summer Tour 2019 ». Pour l'occasion, l'ESSN a choisi le spectacle de la troupe suisse Tita8lou.

La représentation est programmée à 20h15. D'une durée de 50 minutes, « Kalabazi » raconte l'histoire d'une jeune femme étrangère qui tombe amoureuse du pays où elle se trouve. Son permis de séjour étant sur le point d'expirer, elle n'a qu'une solution pour rester... se marier.

Artiste de cirque, clown, comédienne et exploratrice, comme elle se définit elle-même, Jessica Arpin n'entend pas convoler avec n'importe qui. Elle organise donc un concours d'amour pour découvrir qui, parmi le public, pourrait devenir son conjoint. Kalabazi s'adresse à tous les publics.

Consignes de sécurité

La fête se poursuivra à 21h15 avec le discours de Gaëtan Aellen, président du Conseil de ville imérien. Parfaitement visible depuis la Place du Marché, le grand feu d'artifice sera lui tiré à 22h15.

Pour d'évidentes raisons de sécurité, les particuliers sont instamment priés de renoncer à imiter, au centre de la localité, l'artificier professionnel chargé d'illuminer la bourgade.

Pendant la cérémonie officielle sur la Place du Marché, la mise à feu de pétards ou de fusées est par ailleurs strictement interdite. Il est également rappelé que les feux d'artifice n'ont rien à faire dans les mains des enfants.

Afin que tout se passe pour le mieux et sans incident, voici encore quelques consignes de sécurité qui peuvent servir. Il est utile de se faire expliquer le mode d'emploi lors de l'achat de feux d'artifice et de lire attentivement les instructions d'utilisation avant usage. Les feux d'artifice doivent être stockés dans un lieu frais, sec et à l'abri des enfants.

Il faut attendre au moins cinq minutes avant de s'approcher d'un « raté » et l'arroser d'eau. Les fusées doivent être lancées à partir d'un tuyau ou d'une bouteille bien ancrés dans le terrain. Le bâton ne doit pas être planté dans le sol. Il s'agit de ne pas fumer à proximité de feux d'artifice. Enfin, il est vivement conseillé de fermer les lucarnes et les fenêtres.

Les autorités remercient la population de respecter ces consignes et lui souhaitent d'ores et déjà une belle et agréable Fête nationale.

Mue des marchés hebdomadaires



Les deux marchés hebdomadaires connaissent un bel essor. Leur développement réjouissant a poussé le Conseil municipal à revoir leur organisation spatiale.

Depuis quelque temps maintenant, l'offre de produits s'est étoffée, signe d'un dynamisme florissant qui contribue à animer deux fois par semaine le centre de la localité. Corollaire de cette évolution, l'implantation des étals des maraîchers demande plus de place. C'est

pourquoi l'Exécutif imérien a pris la décision de tenir le marché sur l'intégralité de la moitié sud de la Place du Marché, le mardi et le vendredi.

Outre le fait d'absorber les nouveaux stands, cette répartition spatiale permettra d'organiser de façon pérenne le quart nord-est de la place de manière plus conviviale. Cet espace accueillera des bancs, des parasols et des bacs à fleurs, un aménagement au demeurant impossible si le marché doit s'y tenir.

Marché du mardi déplacé dès le 20 août

La nouvelle organisation spatiale des deux marchés entre en vigueur immédiatement. Dans un deuxième temps, soit à partir du mardi 20 août, le marché du mardi sera transféré à la Place du 16-Mars. Rendue possible en raison d'un nombre moins important de marchands, cette mesure permettra d'équilibrer les centres de gravité de la localité.

Ces nouveautés ont valeur de test. Celui-ci permettra au Conseil municipal d'apprécier leur pertinence et leur impact sur les aménagements, le stationnement, la satisfaction des commerçants et des clients ainsi que le bon fonctionnement des marchés. Selon les conclusions de l'expérience, le schéma pourrait être validé et pérennisé.

La zone bleue passe au blanc

Saint-Imier se met une nouvelle fois à l'heure estivale en matière de parcage. Compte tenu des expériences positives enregistrées ces dernières années, il a en effet été décidé de suspendre les contrôles de stationnement en zone bleue durant un mois.

Du lundi 8 juillet au samedi 3 août y compris, les automobilistes pourront garer leur véhicule dans les secteurs en zone bleue au-delà du temps prescrit, sans apposer le disque réglementaire. Mais, il va de soi que toutes les autres règles de la circulation routière devront être scrupuleusement respectées.

Horaire d'été à l'administration communale

Suite à l'expérience positive des dernières années, la Municipalité de Saint-Imier va réintroduire un horaire d'été allégé. Ainsi, l'administration communale sera disponible selon des plages réduites du lundi 15 juillet au vendredi 9 août 2018.

Durant ces quatre semaines, l'administration et les différents services municipaux seront ouverts uniquement le matin, selon l'horaire habituel, soit de 08h00 à 11h45, à l'exception du jeudi. Ce jour-là, ils resteront fermés toute la journée. La population aura toutefois la possibilité de fixer un rendez-vous en dehors de ces plages horaires.

Pour ce qui est des services de piquet, ils resteront évidemment atteignables, mais uniquement pour les cas d'urgence (électricité, eau et gaz).

La Bibliothèque à l'heure estivale

Bonne nouvelle pour les bibliovores! Durant les vacances d'été, soit du lundi 8 juillet jusqu'à la réouverture normale du mercredi 21 août, la Bibliothèque régionale de Saint-Imier ouvrira ses portes le jeudi.

A l'exception du 1^{er} août, férié dans toute la Suisse, les heures d'ouverture seront les suivantes : 09h00-11h00 et 14h00-18h00.

Il est par ailleurs rappelé que dès la rentrée, en l'occurrence la première fois le 23 août, la Bibliothèque ouvrira ses portes jusqu'à 19h00 le vendredi soir.

Pause estivale pour le Conseil municipal

Les membres de l'Exécutif imérien siégeront une dernière fois avant la pause estivale le mardi 9 juillet prochain. A l'issue de cette vingt-quatrième séance de l'année, ils observeront une pause d'un mois. Les délibérations reprendront le mardi 13 août. Le Conseil municipal souhaite un très bel été à toutes et à tous.

(cm)

Saint-Imier, le 3 juillet 2019